



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES
SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Canada Border Services Agency /
Réception des soumissions Agence des services
frontaliers du Canada

Agence des services frontaliers du Canada
Unité de réception de la passation des marchés
2405 St-Laurent Unit é H
Ottawa, ON K1A 0L8
(613) 941-6034

L'unité de réception est ouverte du lundi au
vendredi inclusivement, entre les heures de 7h30
et 15h30, sauf les jours fériés.

**Amendement no. 1
à la demande de proposition**

Proposal To: Canada Border Services Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods, services, and
construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out thereof.

**Proposition aux: Agence des services frontaliers
du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa
Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions
énoncées ou incluses par référence dans la
présente et aux annexes ci-jointes, les biens,
services et construction énumérés ici sur toute
feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

**Issuing Office – Bureau de
distribution**

Canada Border Services Agency /
l'Agence des services frontaliers du
Canada
Place Vanier, Tour B
355 rue North River, 17^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Title – Sujet Services médicaux au Centre de surveillance de l'immigration de Toronto	
Sollicitation No. – N° de l'invitation 1000328142	Date : 22 décembre 2015
Client Reference No. – N° référence du client	
GETS Reference No. – N° de reference de SEAG	
File No. – N° de dossier	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N°
Sollicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 11 :00 AM on – le 11 janvier 2016	Time Zone - Fuseau horaire Heure Normal de l'Est (HNE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: CBSA-ASFC_Sollicitations-Demandes de soumissions@cbsa-asfc.gc.ca	Buyer Id – Id de l'acheteur Guillaume Doré Guillaume.Dore@cbsa-asfc.gc.ca
Telephone No. – N° de téléphone : 343-291-5724	FAX No. – N° de FAX N/A
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Canada Border Services Agency Agence des services frontaliers du Canada	

Instructions : See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



Amendement no. 1

Cet amendement no. 1 à cette sollicitation est soulevé pour:

1. Répondre aux questions posées par la communauté des fournisseurs; et

1. Réponses aux questions posées par la communauté des fournisseurs:

- Q1. Veuillez consulter le critère obligatoire M4 (M4.4) – profil et expérience des infirmières et infirmiers autorisés – à la page 65, selon lequel les infirmières et infirmiers doivent détenir un certificat de soins avancés en réanimation cardiovasculaire (SARC). Bien que certaines ressources aient présentement cette certification, d'autres doivent la renouveler. En raison du temps requis pour satisfaire cette nouvelle exigence, l'ASFC acceptera-t-elle la preuve des certifications SARC avant le début du contrat ou comme condition d'attribution d'un contrat?**
- R1.** Lorsqu'un certificat est expiré, une preuve de certification SARC antérieure et une preuve d'inscription à un cours SARC devant être complété avant le 31 Janvier 2016, doit être fourni au moment de la soumission. L'ASFC doit recevoir une preuve de réussite pour toutes les infirmières au plus tard le 1 Février 2016. Si ces attestations exigées ne sont pas fournies tel que demandé, la soumission sera jugée non recevable.
- Q2. Consulter la section 10.1.4. Bien que l'ASFC se réserve le droit de déterminer de quelle manière seront établies les heures du psychologue, la répartition éventuelle des six heures demandées chaque semaine aura une incidence sur la disponibilité de ressources de qualité pour fournir ces services. Nous recommandons l'utilisation d'un maximum de deux quarts de trois pour ce contrat, car cet arrangement permettra d'assurer un juste équilibre dans la répartition. Pour le psychologue, l'ASFC est-elle en accord avec pas moins de deux quarts de trois heures pour la durée de ce contrat?**
- R2.** Oui, les heures requises du psychologue pourraient être divisées en deux quarts de trois heures par semaine.
- Q3. Le centre médical du CSI utilise présentement un système papier pour les dossiers médicaux. L'ASFC envisagerait-elle une composante électronique pour les dossiers médicaux dans le cadre de l'offre ou comme option à examiner par l'ASFC?**
- R3.** Oui, l'ASFC envisagerait la possibilité d'avoir des dossiers électroniques dans le futur. Il faudrait consulter l'AC et les TI régionales pour mettre ce système en place sous forme de réseau ou de système autonome.